



DEPARTEMENT DE L'ISERE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE DU ROSIER**

NOMBRES DE MEMBRES :

En exercice : 19 Présent(s) : 15 Quorum : 10 représenté(s) : 3 Votant(s) : 18

L'AN DEUX MIL NEUF , le 19 NOVEMBRE 2009 à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain BELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 NOVEMBRE 2009

Présents :

Olivier FEUGIER – Sandrine BELLE – Denis BAFFERT - Luc VATILLIEUX - Nathalie CHABERT - Stéphane CHAMPAVIER - Jean-Louis ODEYER - Nicole FERLAY - François JAGER - Alain HENNO - Jean-Pierre LAURENT – Eric POUYEZ - Jean-Luc PARIS – Robert NIBBIO –.

Absents excusés : H CHAREYRE pouvoir J. Luc PARIS – J.COTTÉ pouvoir à sandrine BELLE-
Frédérique MANZINALLI pouvoir à J. Louis ODEYER - Louis LAMOURETTE

Secrétaire : Sandrine BELLE

Délibération 2009-98

OBJET : Concession en terre et columbarium – prix des concessions

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de revoir le prix des concessions et précise que la mise en place du columbarium impose au conseil municipal de délibérer sur la durée et les tarifs des cases du columbarium.

Il expose alors la synthèse des travaux conduits par la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de FIXER les tarifs suivants pour les concessions en terre qui seront effectifs au 1^{er} janvier 2010

15 ans	60 €
30 ans	90 €
50 ans	150 €

27 11 09
2009

- de FIXER les tarifs suivant pour les cases du columbarium avec effet immédiat

15 ans	300 €
30 ans	600 €
50 ans	900 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Sylvain BELLE

Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture le : 27 novembre 2009
Reçu en préfecture le :
Publié ou notifié le :

